



➤ Et si vous  
**réhabilitez  
votre  
logement ?**



Une aide pour transformer  
votre logement

Votre logement est très dégradé ?  
Il présente des risques pour  
votre santé ou votre sécurité ?

## > L'Anah vous aide à financer vos travaux de réhabilitation

### Quels travaux peuvent être aidés ?

#### Pour vous changer la vie...

Il s'agit de travaux très conséquents permettant de réhabiliter votre logement, de le rendre habitable et sûr (toiture, installation électrique, isolation, salle d'eau, sanitaires...)

#### Par exemple :

Si votre logement a fait l'objet d'un arrêté de salubrité ou de péril ou si un rapport d'évaluation réalisé par un professionnel qualifié certifie l'existence d'une situation d'insalubrité ou de dégradation très importante...



### Quel montant d'aide ?

**Jusqu'à 50 %**  
du montant des travaux HT

#### L'aide est de :

→ **25 000 €** maximum

en fonction de vos ressources.

Vous pouvez également vous rapprocher de votre collectivité qui peut parfois abonder les aides (commune, EPCI, département, région...).



# Un exemple : la réhabilitation durable de la maison d'Éric et Maellis

“ En emménageant d'urgence dans la vieille maison de ma grand-mère, nous nous sommes retrouvés dans une situation très précaire: humidité, douche inutilisable, chauffages d'appoint... On m'a alerté sur les risques d'incendie du système électrique, ce qui a fini par me convaincre de rapidement engager des travaux. Il a fallu isoler les murs et le plancher, rénover le système électrique et le réseau d'eau, mettre le chauffage dans toutes les pièces. Maintenant, **nous sommes sereins** et nous pouvons enfin vivre normalement, **en toute sécurité**. ”



L'ensemble de ces travaux a coûté

**43600 €\*** dont

**21800 €** d'aide de l'Anah

- rénovation complète du réseau d'électricité avec chauffage
- réfection complète du réseau d'eau potable
- isolation (murs, plancher), ravalement de la façade

**50%\*\***

du montant HT des travaux couverts par l'aide de l'Anah



\* HT, fournitures et main-d'œuvre comprises

\*\* selon les conditions de ressources



Une aide pour transformer  
votre logement

Vos travaux de réhabilitation vous permettent de réaliser un gain énergétique ? Vous pouvez également bénéficier de la prime Habiter Mieux

---

## Renseignez-vous pour être bien conseillé :

sur le site :

**anah.fr**

ou par téléphone au :

**0 806 703 803**

Service gratuit  
+ prix appel

---

## Faites vos demandes d'aides sur :



**monprojet.anah.gouv.fr**

Une aide en ligne qui change tout !